

Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce dixième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par Ordre,
FELIX FORTIER,
C.C.C.



PROVINCE DU }
Canada. } **METCALFE.**

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue mercredi, le dix-neuvième jour de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour d'août dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au dix-neuvième jour de novembre courant, auquel temps, dans notre Cité de *Montréal*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvé convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au tems susdit; vous convoquant, et par la teneur de ces présentes vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, lundi, le vingt-neuvième jour de décembre prochain, pour alors prendre en considération

l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et de faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Théophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce quatorzième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et dans la neuvième année de notre règne.

Par Ordre,
FELIX FORTIER,
C.C.C.



PROVINCE DU }
Canada. } **CATHCART.**

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue lundi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quatorzième jour de novembre dernier, il nous avait plu de proroger

Proclamation
du 14 novem-
bre, prorogeant
le Parlement
au 29 décem-
bre.

Proclamation
du 24 décem-
bre, prorogeant
le Parlement
au 7 février,
1846.